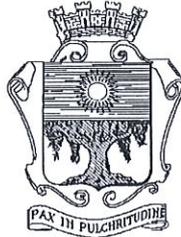


AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000_00005-DE
Reçu le 08/12/2022



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 : CREATION D'UN POLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE ET
CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UN PARKING ENTERRE -
DEMANDE DE SUBVENTIONS

Séance Publique Ordinaire du 6 DECEMBRE 2022
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carole LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Théo PANIZZI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 23
VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 30 novembre 2022

AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000_00005-DE
Reçu le 08/12/2022



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022

V – CREATION D'UN POLE SCOLAIRE/PETITE ENFANCE ET CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UN PARKING ENTERRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le programme et le montant prévisionnel des dépenses portant sur le projet de pôle scolaire/petite enfance, médiathèque et parkings enterrés.

La commune souhaite réaménager le site de l'école élémentaire, 17 boulevard Déroulède à Beaulieu-sur-Mer, parcelle cadastrés section AC n°20 en procédant à :

- La démolition et la reconstruction d'une nouvelle école élémentaire éco-responsable, fonctionnelle et répondant aux besoins et aux attentes de tous ;
- Le déplacement de la structure multi-accueil petite enfance qui garantira le bien-être et l'épanouissement des tout-petits ;
- Des espaces extérieurs récréatifs de qualité avec une gestion du confort thermique par le choix des matériaux, la gestion des zones ombragées, la protection de la biodiversité... ;
- La construction d'une médiathèque comme lieu d'apprentissage et d'échanges intergénérationnels, un lieu de mixité entre les enfants (crèche, maternelle, élémentaire) et les usagers externes... ;
- Des espaces de logistique et de maintenance communs pour les équipements et le personnel d'entretien ;
- La création d'un parc de stationnement enterré.

Considérant que la Commission municipale des travaux, réunie le 16 novembre 2022 a émis un avis favorable au scénario 2 H3, portant sur les éléments susmentionnés du programme établi par la SARL DA&DU programmation.

Considérant que l'assistant à maîtrise d'ouvrage, désigné mi-novembre 2022, est la SARL M2C.

Considérant que le coût global de cette opération est estimé à la somme de 17 648 000 € HT.

Considérant qu'il convient, pour mener à bien ce projet structurant pour la commune, de solliciter l'aide financière de l'Etat, la Région Sud PACA, le département des Alpes-Maritimes et d'autres entités publiques.

AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000_00005-DE
Reçu le 08/12/2022

Considérant que le plan de financement est le suivant :

SOURCES	MONTANT	POURCENTAGE
Etat	5 294 400 €	30 %
Région Sud PACA	1 764 800 €	10 %
Département des Alpes-Maritimes	5 294 400 €	30 %
Direction Régionale des Affaires Culturelles <i>(spécifique à la médiathèque dont le coût HT estimé est de 940 000 €)</i>	564 000 €	60 %
Caisse d'Allocations Familiales <i>(spécifique à la structure multi accueil petite enfance dont le coût HT estimé est de 1 920 000 €)</i>	1 152 000 €	60 %
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	14 069 600 €	79,72 %
AUTOFINANCEMENT	3 578 400 €	20,28 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 21 VOIX POUR

ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON)

- APPROUVE la réalisation du projet portant notamment sur la création d'un pôle scolaire et petite enfance, avec déplacement de la crèche actuelle, la construction d'une médiathèque et la création d'un parc de stationnement enterré, avec deux niveaux de parking totalisant environ 160 places,

- PREND ACTE que le coût global de cette opération est estimé à la somme de 17 648 000 € HT,

- APPROUVE le plan de financement suivant :

SOURCES	MONTANT	POURCENTAGE
Etat	5 294 400 €	30 %
Région Sud PACA	1 764 800 €	10 %
Département des Alpes-Maritimes	5 294 400 €	30 %
Direction Régionale des Affaires Culturelles <i>(spécifique à la médiathèque dont le coût HT estimé est de 940 000 €)</i>	564 000 €	60 %
Caisse d'Allocations Familiales <i>(spécifique à la structure multi accueil petite enfance dont le coût HT estimé est de 1 920 000 €)</i>	1 152 000 €	60 %
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	14 069 600 €	79,72 %
AUTOFINANCEMENT	3 578 400 €	20,28 %

AR Prefecture

006-210600110-20221206-00000_00005-DE
Reçu le 08/12/2022

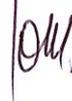


- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la totalité des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.